

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 74 (1986)
Heft: [2]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

Le sottisier

SUISSE 5

Forum de l'ADF
sur le travail féminin
Ouvrage de dames

DOSSIER 8

Signe particulier : célibataire
Madame ou mademoiselle ?

SOCIÉTÉ 12

Un numéro de l'Educateur
consacré aux filles
**Enseignants,
si vous saviez...**

MONDE 14

Rencontre avec Phyllis Schlafly
**La majorité morale
n'est plus silencieuse**

Centres de recherche et
de documentation féministe
**A la recherche
des femmes perdues**

Francine McKenzie, présidente
du Conseil du Statut
de la Femme du Québec
**Le féminisme,
service public**

D'UN CANTON À L'AUTRE 19

CULTUR...ELLES 21

Mon hommage
à Meret Oppenheim
**Toi, sur ton radeau,
si vivante...**

SUBJECTIVES 23

Mémoires apocryphes
d'un médecin latiniste
Mal au dos ou mâle au dos ?

LIBRE A ELLES 24

**Le schwyzertütsch, une
langue qui fait problème**

DIVISER POUR REGNER



Et si on consacrait un dossier aux femmes célibataires ? L'idée séduit tout le monde au sein de l'équipe de rédaction (où sont représentés, soit dit en passant, les quatre états civils reconnus !...) Et comme l'expérience nous a enseigné que les idées générales naissent de la synthèse des cas particuliers, chacune y va aussitôt de sa proposition. « On pourrait interviewer Mme Machin. » « Exclu ! C'est une des rares femmes à succès de ce pays. Elle n'est absolument pas représentative. » « Alors, Mme Truc. » « Ça ne va pas non plus, elle a un fils ! Une « vraie » célibataire n'a pas d'enfant. » « Et Caroline Dugommier ? » « Elle vit avec le même homme depuis 20 ans ! C'est comme si elle était mariée. » « Et Bernadette Tartempion ? » « Trop jeune ! Elle n'a que 31 ans. A cet âge-là, on n'est pas encore célibataire. »

Des célibataires ayant dépassé la quarantaine, vivant seules, sans enfant et n'ayant pas (encore ?) reçu sur leur front le baiser de la gloire, nous en avons finalement trouvé. Elles nous ont parlé de la manière dont elles perçoivent leur place dans la société, qui présente effectivement un certain nombre de spécificités (cf. notre dossier, p. 8 à 11). Mais ces entretiens nous ont aussi convaincus, d'une part, que la prétendue catégorie des célibataires est tout sauf homogène, d'autre part, et surtout, que les solides barrières dressées par la tradition entre les états-civils des femmes, et des seules femmes, ont pour principale utilité de perpétuer la domination d'un sexe sur l'autre.

Mis à part le Mouvement de la défense paternelle, qui prend en charge les intérêts des pères divorcés, il n'existe pas, à notre connaissance, d'associations masculines dont la principale motivation serait ancrée dans l'état-civil de leurs membres. Chez les femmes, en revanche, il y a pléthore : les Associations de familles monoparentales, qui sont formellement mixtes, sont essentiellement composées de femmes et se dénommaient jusqu'à une date récente « Association des mères chefs de familles ». Elles réunissent une forte proportion de divorcées. Il existe des groupes de veuves. Dans ce numéro, nous vous présentons l'association des femmes célibataires. Quant aux problèmes des femmes mariées et mères, ils sont traités par une multitude d'organisations.

Le fait est que chacun de ces groupes de la population féminine rencontre des difficultés propres qui sont liées, non pas simplement à un état-civil particulier, mais à la conjonction de cet état-civil particulier et du statut de femmes. Ce qui les distingue entre eux, ce qui explique la formulation de revendications sectorielles et parfois opposées, ce ne sont pas de simples différences, comme celles qui existent entre les groupes correspondants de la population masculine, mais des discriminations différenciées. Les partisans des rapports de pouvoir traditionnels entre les sexes ont tout intérêt à mettre l'accent sur cette diversité interne à la condition féminine, parce qu'elle fait écran à la perception de l'injustice originaire qui est faite à toutes les femmes. Or, la suppression de cette injustice matricielle entraînerait ipso facto la disparition de la plupart des facteurs de division liés à l'état-civil.

Un exemple qui crève les yeux : si l'on se décidait à considérer qu'une femme vaut exclusivement par elle-même, et non par l'homme auquel son sort est ou n'est pas lié, les femmes mariées comme les célibataires y trouveraient leur compte en dignité.

Silvia Lempen